ACN : revalorisation salariale triennale

Le ministère lance une nouvelle campagne 2022 de revalorisation des agent·es contractuel·les affecté·s en services déconcentrés et en établissements publics locaux d’enseignement et de formation professionnelle agricoles sur des besoins permanents

ATTENTION au calendrier : avant le 29 février 2024

La note de service ici :

View Fullscreen